

Fiche Repères

Prélèvements obligatoires

Montant des prélèvements obligatoires

Année	2020	2021	2022
Prélèvements obligatoires (en Mds d'euros)	1 026,5	1 108,2	1 196,9
Evolution effective (en %)	- 3,9 %	+ 8 %	+ 8 %

Source : Insee

Les **prélèvements obligatoires** désignent tous les versements (impôts + cotisations sociales) effectués par des personnes physiques (particuliers) ou morales (entreprises) aux administrations publiques pour financer leurs dépenses.

En 2022, en France, les prélèvements obligatoires représentent 1 196,9 milliards d'euros. Cela représente une augmentation de 8 % par rapport à 2021 (1 108,2 milliards d'euros).

Taux de prélèvements obligatoires

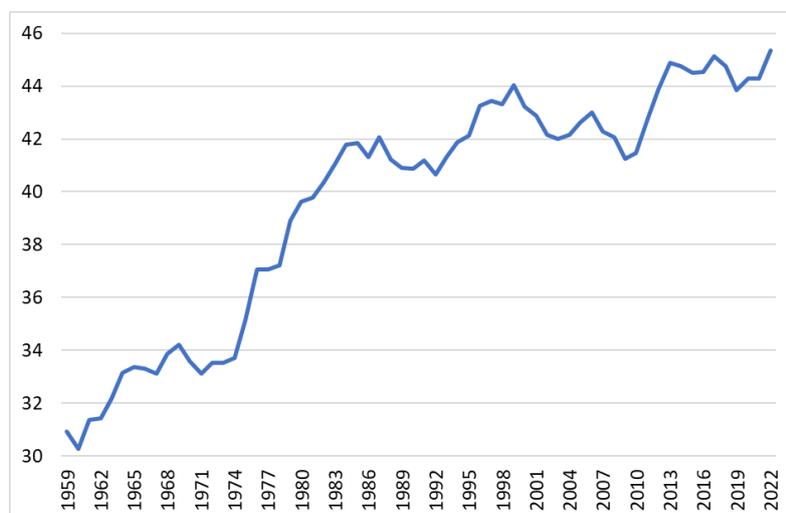
Année	2019	2020	2021	2022
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	43,8 %	44,3 %	44,3 %	45,4 %
Evolution effective (en points de %)	- 0,9 pt	+ 0,4 pt	0	+ 1,1 pt

Source : Insee

Le **taux de prélèvements obligatoires** est le rapport entre le montant des prélèvements obligatoires et le PIB (Produit Intérieur Brut).

Les prélèvements obligatoires représentent 45,4 % du PIB français en 2022. Il s'agit du plus haut niveau enregistré par l'INSEE depuis 1959.

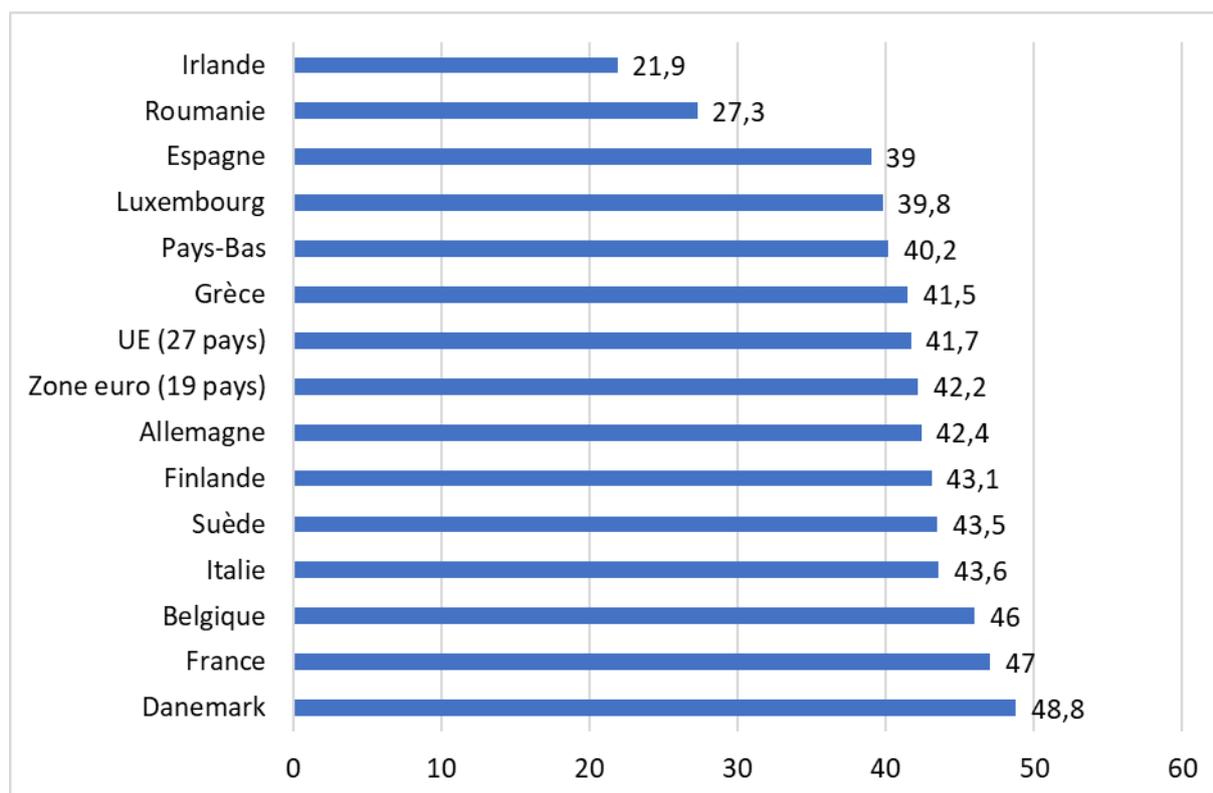
Évolution du taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)



Source : Insee

Le taux des prélèvements obligatoires a sensiblement augmenté depuis 1960. Il est passé de 30 % en 1960 à 45,4 % du PIB en 2022.

Taux de prélèvements obligatoires au sein de l'Union Européenne en 2021 (en % du PIB)



Source : Eurostat

Le Danemark a le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de l'Union Européenne (48,8 % du PIB), devant la France (47 %). La moyenne au sein de l'Union Européenne est de 41,7 %.

Attention : la définition retenue par Eurostat diffère légèrement de celle utilisée par l'INSEE.

Ventilation des dépenses des administrations publiques En 2022

	En milliards d'euros	En % du total
Administrations publiques centrales	638,8	41,6 %
Sécurité sociale	704,2	45,8 %
Collectivités locales	295,3	19,2 %
Dépenses totales	1 536,1	100,0 %

Les **prélèvements obligatoires** servent principalement à financer les dépenses de l'**État** (budget général) et de la **sécurité sociale**.

Source : INSEE, Compte des administrations publiques 2022. Pour le calcul du total, l'INSEE précise que : « les transferts entre les trois sous-secteurs (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) sont consolidés, si bien que les dépenses et recettes sont inférieures à la somme des dépenses et recettes des trois sous-secteurs ».

Aller plus loin

Notre dossier sur les comptes publics :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/vie-economique/politiques-economiques/comptes-publics/evaluer-les-comptes-publics/>

INSEE, Le compte des administrations publiques 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7623628>